



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Article 1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'Organisme de formation professionnelle et son client.

Au terme des présentes CGV, par « Organisme de formation professionnelle » il faut entendre Mr. Ghenadie RADU - **ALTAPRISMA** - déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 94 08586 94 auprès du Préfet de Région d'Ile-de-France - cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - dont le siège se trouve au 13, rue Aristide Briand – 94 100 Saint Maur des Fossés, EI, n° SIREN 798 585 899, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés (RCS) de Créteil sous le n°798 585 899, (ci-après « ALTAPRISMA »).

Par « Client » il faut entendre toute personne qui accepte entièrement et sans réserve les présentes CGV, à savoir les personnes morales signataires de la convention de formation, ou bien les personnes physiques signataires du contrat de formation. Ces CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes les conditions générales d'achat.

ALTAPRISMA réalise des formations en présentiel ou en distanciel par visioconférence.

Les formations proposées par ALTAPRISMA relèvent des dispositions figurant à la VI<sup>e</sup> Partie du Code du travail relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ALTAPRISMA se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis, les modifications étant applicables à toutes les commandes futures.

## Article 2. Modalités d'inscription

La convention de formation (financement par l'entreprise ou via OPCO) n'est parfaitement conclue entre les Parties que sous réserve de l'acceptation expresse de la commande. L'acceptation de la commande se fait par mail ([info@altaprisma.com](mailto:info@altaprisma.com)), ou par renvoi du bulletin d'inscription dûment rempli par courrier à l'adresse suivante : ALTAPRISMA (G. RADU), 13, rue Aristide Briand, 94 100 - St. Maur des Fossés.

A réception de la commande de la part du Client, ALTAPRISMA lui fera parvenir en retour la convention de formation en double exemplaire. Une fois reçu par le Client, l'un des exemplaires de la convention de formation doit être retourné sans délai, signé et revêtu du cachet de l'entreprise à l'adresse postale d'ALTAPRISMA indiquée dans le paragraphe précédent, ou bien par mail. Toute modification de la commande demandée par le Client est subordonnée à l'acceptation expresse et écrite d'ALTAPRISMA.

Concernant le contrat de formation (financement par une personne physique et à ses frais) et à compter de la date de signature du contrat de formation, le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter. Dans ce cas, il doit en informer ALTAPRISMA par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Client.

## Article 3. Prix et conditions de règlement

Le prix comprend la formation et l'accompagnement avant et après la formation. Le prix s'entend net en exonération de TVA (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

La facture est émise une fois la formation terminée. Les factures sont payables en euros dans un délai n'excédant pas 30 jours calendaires à partir de la date de la réception de la facture par le Client.

Les paiements se font soit par chèque, soit par virement bancaire sur le compte d'ALTAPRISMA (RIB à demander). Le paiement se fait à réception de la facture, sans escompte, ni ristourne ou remise, sauf accord particulier.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Conformément aux articles 441-6 du Code de commerce et D. 441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (suite)

### **Article 4. Modalités de la formation**

Nos formations intra-entreprise se déroulent en France ou à l'étranger dans la tranche horaire comprise entre 9h et 17h, avec une pause déjeuner de 13h à 14h. Frais éventuels de déplacement/hébergement en sus à prévoir à la charge du client en fonction de la distance entre le lieu où se déroule la formation et le formateur.

Il est possible d'assister aux formations ALTAPRISMA par visioconférence. Pour y parvenir, il faut s'inscrire à la formation souhaitée selon les mêmes règles que pour les formations en présentiel et de se connecter le moment venu à la formation dispensée par l'intervenant via un logiciel dédié à cet effet; les instructions de connexion seront transmises en amont par ALTAPRISMA. Pour pouvoir y assister, le stagiaire doit disposer d'un ordinateur doté d'une connexion Internet haut-débit, d'un casque avec micro et d'une caméra web.

Les profils des formateurs sont indiqués à titre informatif seulement. Les formateurs peuvent être remplacés à tout moment par des formateurs ayant des profils similaires.

A l'issue de la formation, ALTAPRISMA remettra à chaque stagiaire une attestation de fin de stage.

### **Article 5. Annulation ou report de la formation du fait d'ALTAPRISMA**

ALTAPRISMA se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation.

Aucune indemnité ne pourra pas être demandée par le Client pour cette annulation ou ce report.

### **Article 6. Annulation de la formation du fait du Client**

Le Client se réserve le droit d'annuler la formation 21 jours calendaires avant son début. Passé ce délai, des indemnités correspondant à 50% du coût de la formation seront dues à ALTAPRISMA.

Toute formation à laquelle le stagiaire ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

### **Article 7. Informations**

Les informations et/ou prix figurant sur les documents, catalogues, publicités, prospectus, sites internet ou autres supports de communication et/ou diffusion ne sont données par ALTAPRISMA qu'à titre indicatif.

Le Client s'engage à transmettre toutes les informations utiles à la mise en œuvre de l'action de formation demandée à ALTAPRISMA.

### **Article 8. Droits d'auteur et droit de propriété intellectuelle**

Les supports de cours ou tout autre document en lien avec la mise en place d'une action de formation sont et restent la propriété intellectuelle d'ALTAPRISMA.

ALTAPRISMA détient les droits exclusifs d'usage au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle, et ce pour le monde entier. Aucune reproduction, exploitation, rediffusion, publication, modification, adaptation et/ou utilisation intégrale ou partielle de ces supports et documents n'est autorisée, quel que soit le procédé utilisé.

Toute exploitation non autorisée d'une partie ou de l'intégralité des informations, dont il est question dans l'alinéa précédent, sera considérée comme atteinte au droit d'auteur et/ou de propriété intellectuelle et sera poursuivie par ALTAPRISMA conformément aux dispositions en vigueur.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (suite)

### **Article 9. Données à caractère personnel**

De par son activité, ALTAPRISMA est amené à traiter les demandes d'inscriptions et à recueillir des informations et des données personnelles qui font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre aux demandes de formation des cocontractants et au suivi de leur dossier.

Conformément à la Loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, le Client/stagiaires bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

Toute personne peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant. Afin d'exercer ce droit et d'obtenir la communication des informations, veuillez contacter ALTAPRISMA via la rubrique « Contact » du site ([www.altaprisma.com](http://www.altaprisma.com)) ou par courrier à l'adresse suivante : 13, rue Aristide Briand, 94100 - St. Maur des Fossés.

### **Article 10. Assurances**

Le Client s'oblige à souscrire en amont une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements, ou ceux de ses préposés, au préjudice d'ALTAPRISMA ou de ses partenaires.

### **Article 11. Force majeure**

Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure.

Chaque Partie informera l'autre Partie de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution de la convention/contrat et cela sans délai.

Dès la mise au courant, et dans un délai n'excédant pas 14 jours calendaires, les Parties devront se concerter et décider de la suite à donner à la convention/contrat.

### **Article 12. Sous-traitance**

ALTAPRISMA se réserve le droit de sous-traiter tout ou une partie des prestations relevant du champ de la formation professionnelle auprès de toute personne, physique ou morale, et ce sous entière et seule responsabilité de cette dernière.

Le sous-traitant n'aura pas à être agréé expressément par le Client. Il devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux qui découlent des présentes CGV.

### **Article 13. Loi applicable et juridiction compétente**

Les présentes CGV et tous les rapports entre ALTAPRISMA et ses Clients relèvent de la loi française.

Les Parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables afin de régler les éventuels litiges.

A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux Tribunaux de Créteil. Les Parties acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

\* \* \*

*Date de la dernière mise à jour : le 05 juin 2022*